RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Catherine Saint-Guirons
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

2BEC FINANCE

~~~~~

COMMISSARIAT AUX APPORTS

Apport à la société :

2BEC FINANCE

Ecoparc
13 Avenue Mercure
31130 QUINT-FONSEGRIVES

[redacted] – 06 82 90 41 [redacted]
Expert-comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Occitanie
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Toulouse
SIRET : 49092104600010 – TVA FR 25490921046
~~~~~

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Société :

2BEC FINANCE
SAS au capital de 1 000 €uros

Ecoparc
13 Avenue Mercure
31130 QUINT-FONSEGRIVES

Apports de :

Thomas CHAUVIN

[redacted]

ESB

A l'Associé unique,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée en date du 15 juillet 2025, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports en nature devant être faits dans le cadre l'augmentation de capital de la société par actions simplifiée 2BEC FINANCE.

Ces apports sont constitués des titres que vous détenez au sein de la société PRIMELEC, tels qu'ils ont été définis dans le contrat d'apport.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le compte rendu de ma mission comporte :
- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports,
- ma conclusion sur la valeur des apports.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Entités participant à l'opération

1.1.1 Apporteur : Monsieur Thomas CHAUVIN

Monsieur Thomas CHAUVIN est associé de la société PRIMELEC, société par actions simplifiée au capital social de 508 082.13 €uros divisé en 1 163 actions, intégralement libérées.

Le siège social est situé à Ecoparc, 13 Avenue Mercure – 31130 QUINT-FONSEGRIVES. Elle est immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 402.377.287.

La société a pour objet :

- toutes activités de négoce et représentation en matériel électrique,
- toutes participations dans les affaires de même nature ou s'y rapportant directement ou indirectement, par voie d'apports, de création de sociétés nouvelles, de location-gérance, de souscription ou d'achat de titres, ou de droits sociaux, fusions, alliances ou associations,
- et, en général, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de participer à son développement.

Monsieur CHAUVIN est seul associé.

1.1.2 *Société bénéficiaire de l'apport : la société 2BEC FINANCE*

La société 2BEC FINANCE est une société par actions simplifiée dont le capital social, réparti en 1 000 actions de 1 €uro, s'élève à 1 000 €uros.
Le capital de cette société sera augmenté des apports en nature appréciés ci-après.

Le siège social se situe Ecoparc, 13 Avenue Mercure – 31130 QUINT-FONSEGRIVES. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 942.241.571.

La société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- la prise de participations dans tous groupements, sociétés ou entreprises, et ce par tout moyen, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou tous autres types de valeurs mobilières ;
- la gestion de ses participations et éventuellement la cession de ses participations ;
- l'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- toutes prestations de services administratifs, financiers, techniques ou autres ;
- l'acquisition, la vente, l'administration, la construction, l'exploitation, la gestion par location ou tous autres moyens, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes pouvant en favoriser l'extension et le développement ;

CM

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Monsieur Thomas CHAUVIN est seul associé.

1.2 Nature et objectif de l'opération

Il est dans la vocation de la société 2BEC FINANCE de détenir des participations, dont est propriétaire Monsieur Thomas CHAUVIN, dans le capital d'autres sociétés, avec pour finalité d'optimiser et de rationaliser sa gestion, et plus généralement d'améliorer son organisation patrimoniale et familiale.

L'Associé unique a l'intention d'augmenter le capital de la société qui recevra uniquement des apports en nature, consistant en l'apport de l'intégralité des titres qu'il détient au sein du capital de la société PRIMELEC.

Ces apports seront rémunérés par l'attribution de titres à l'apporteur.

1.3 Description et évaluation de l'apport

1.3.1 Description des apports

Thomas CHAUVIN apporte à la société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, l'intégralité des droits sociaux qu'il possède au sein de la société PRIMELEC, soit 1 163 actions.

L'apporteur déclare être propriétaire des titres pour les avoir reçus en échange de ses titres de la société PIGASSE FINANCES à l'occasion de la fusion avec la société PRIMELEC. Monsieur CHAUVIN était propriétaire des titres de la société PIGASSE FINANCES, pour les avoir reçus par donation, puis acquis lors d'opérations de cessions de titres.

1.3.2 Evaluation des apports

La démarche suivie pour la valorisation des titres de la société PRIMELEC a consisté à déterminer, sur la base des comptes annuels des 4 dernières années (clôtures 2021, 2022, 2023 et 2024), une méthode de valorisation tenant compte de sa capacité à générer des bénéfices.

Dans ces conditions, l'apport des titres de la société est évalué à la somme de 2 100 000 €uros.

1.4 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné, Thomas CHAUVIN recevra 2 100 000 actions de la société 2BEC FINANCE.

Ces actions, émises au pair, entièrement libérées, seront créées par la société bénéficiaire à titre d'augmentation de capital. Aux termes de l'apport, le capital de la société 2BEC FINANCE sera de 2 101 000 €uros, divisé en 2 101 000 actions de 1 €uro.

II - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant de la valeur des apports proposée, ces diligences ont consisté à :
- contrôler la réalité des apports,
- apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur individuelle des apports proposée,
- contrôler la valorisation des apports,
- obtenir l'assurance de l'absence de faits ou évènements susceptibles de remettre en cause la valeur individuelle des apports.

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports retenue s'élevant à 2 100 000 €uros n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'apport correspond au moins au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Fait à [redacted] 2025,
Le C[redacted]orts

Cathe[redacted]NS